

Maltraitements : une notion floue, des réalités incontournables

Le terme de maltraitance a un caractère flou et normatif. Il existe pourtant de nombreux modèles théoriques selon les types de maltraitance. Une approche intégrée de ces diverses formes de maltraitance pourrait conduire à une avancée de la prise en charge

Paul Durning

Professeur de Sciences de l'éducation, EA 1589, Université de Paris X-Nanterre

A lors que l'expression d'enfants maltraités figurait dans l'intitulé de la loi du 24 juillet 1889, celui de « Maltraitance » est beaucoup plus récent. Francis Alfordi note, dans une recherche en cours, qu'il apparaît sur le terrain à la fin des années quatre-vingt et est recensé dans les dictionnaires quinze ans plus tard : dans le *Robert* en 1996, le *Larousse* en 1998 et le dictionnaire publié par Flammarion en 1999 [1]. Le même auteur souligne qu'il a surtout été utilisé pour évoquer des situations dans lesquelles les victimes étaient des enfants. Cette livraison regroupe cependant, sous le titre de « Maltraitements » une diversité de formes de violences et de mauvais traitements. On constate en outre une généralisation de ce terme quelle que soit la victime : enfants ou adultes « vulnérables » (personnes âgées, handicapées, en institution). Relevons toutefois que l'usage de l'expression « maltraitements » pour dénommer les violences à l'égard des femmes apparaît aujourd'hui encore tout à fait rarissime, il n'est d'ailleurs pas utilisé dans le sommaire de ce dossier.

Cette tribune tentera une réflexion sur ce nouvel usage, large, du terme de maltraitance. Nous montrerons que l'utilisation d'un même vocable n'exclut pas de recourir à une riche palette de modèles théoriques selon les types de maltraitance, mais pourrait peut-être faciliter la prise en compte, dans une action coordonnée, de différentes modalités de maltraitance.

Maltraiter c'est traiter mal

Aristote soulignait que l'extension et la compréhension sont inversement proportionnel-

les, en d'autres termes, que plus nombreux sont les objets désignés par un même concept, moins nombreuse, les caractéristiques communes définissant celui-ci.

En premier lieu, l'expression maltraitance est utilisée comme synonyme de violences, elle permet d'en intégrer toutes les formes : psychologiques, institutionnelles, sexuelles, le terme inclut en outre les négligences, que les Américains appelleraient des abus par omission dont l'importance est considérable. Les négligences lourdes en direction des enfants constituent en effet la forme de maltraitance la plus fréquente et la plus nuisible pour leur développement physique, cognitif et socio-affectif. Les séquelles sont les plus graves et fréquemment irréversibles : après quelques années, leurs conséquences ne pouvant être palliées par une prise en charge psychothérapeutique, ni par un environnement plus adéquat. C'est dire l'importance d'intégrer les négligences lourdes (parentales comme institutionnelles) dans une définition de la maltraitance en particulier en direction des enfants.

Dans ce sens élargi, la maltraitance correspond au terme américain d'« *abuse* », et est très clairement connoté négativement. Dès lors que l'expression recouvre toutes les formes de mauvais traitements et toutes les victimes possibles (enfants, personnes vulnérables, femmes, usagers des services publics, salariés, etc.) l'élément déterminant de la définition est assurément le préfixe « mal ».

Cet adjectif, note opportunément André Lalande, est un « terme universel de l'appréciation défavorable ; (qui) sert à caractériser

tout ce qui est un échec ou encore une désapprobation dans n'importe quel ordre de finalité ». Il rappelle que, selon Leibniz, on distingue trois formes : le mal métaphysique (l'imperfection), physique (la souffrance) et morale (le péché) [19]. Nous délaissions ici l'imperfection métaphysique de la condition humaine, pour considérer tout d'abord le mal physique défini comme préjudiciable au bien-être psychique ou au développement du sujet. Cette référence psychologique constitue le principal critère des chercheurs et des intervenants pour tenter de caractériser une situation de maltraitance, notamment en direction des enfants, et de justifier une intervention, le cas échéant contrainte. Le mal dans une acception morale renverra aujourd'hui à la loi mais aussi au jugement moral, personnel et surtout social, plus qu'au péché.

Définir comme maltraitance toute action mauvaise envers autrui soulève immédiatement la question du poids respectif de la gravité, de la conséquence sur autrui, de l'intention de l'auteur et de la perception de la victime. Pincer les doigts de son enfant dans une porte par mégarde, ou délibérément, sont deux actes différents au regard de l'intention de l'auteur mais la perception de l'enfant n'est pas nécessairement congruente avec celle de son parent. Outre la blessure physique, l'amplitude de la maltraitance psychologique sera associée au fait que l'enfant est, ou non, persuadé que son parent l'a fait exprès ou encore que sa négligence traduit, ou non, une hostilité à son égard.

Plus largement, l'acte de maltraitance sera le plus souvent jugé tel en fonction du contexte : ainsi isoler, empêcher de sortir un enfant ou une personne âgée ou handicapée est une maltraitance, alors qu'enfermer un délinquant dans une prison sera, au contraire, considéré par la plupart de nos concitoyens comme une sanction légitime.

Des normes en évolution

La question devient celle de distinguer ce qui est bien de ce qui ne l'est pas, ou plus. L'utilisation de la roulette sans insensibilisation était considérée comme parfaitement légitime il y a peu. Aujourd'hui, le non-recours à l'anesthésie locale serait perçu par beaucoup comme maltraitant. Fesser son enfant pour le punir est dans certains pays considéré comme une maltraitance manifeste. Bien que banale dans notre pays, la correction éducative apparaît de plus en plus contestée notamment à cause des conséquences à long terme des punitions corporelles sur le développement

des enfants, en matière de reproduction de cette pratique et, enfin, du fait de ses liens avec la violence conjugale [11].

Ces exemples soulignent que le statut de la douleur a beaucoup évolué au sein de nos cultures, perdant toute connotation positive jadis associée à une idée de rédemption (accoucher dans la douleur). Bien des mères violentaient leurs enfants sévèrement pour qu'ils s'en souviennent et évitent, pensaient-elles, de se remettre en danger en traversant sans prudence, en se penchant par la fenêtre, etc. Un tel usage de la violence est aujourd'hui contesté, ou interdit, sans que les auteurs n'aient toujours conscience de mal agir.

La maltraitance est porteuse de la structure dyadique auteur/victime : si l'expression « enfant cas social », utilisée précédemment, imputait la responsabilité de la situation au contexte social et à la misère, l'expression « enfant maltraité » souligne aujourd'hui la responsabilité des parents abuseurs. Le vocable souligne (à juste titre) que tous les enfants de milieux défavorisés ne sont pas maltraités mais en gomme les lourdes déterminations sociales du processus.

La prise en compte de toutes les maltraitements favorise une prise de conscience des violences entre enfants en milieu scolaire mais aussi familial. La répression accrue envers les enfants maltraitants confirme que le passage peut être rapide entre le statut de victime et celui d'abuseur. Les jeux sexuels d'hier sont parfois considérés aujourd'hui comme des abus sexuels. Plus sérieusement, les mineurs sont plus nombreux à être emprisonnés et la durée des peines imposées à de très jeunes adultes s'accroît notablement. Ceci éclaire le caractère ambigu de certains discours militants en faveur de la protection de l'enfance, qui appellent avant tout à lutter avec plus d'efficacité contre toutes les violences et maltraitements quels que soient auteurs et victimes. À la peur des classes dangereuses succède la peur des individus maltraitants (dont l'âge, alors, importe peu).

Le champ de la maltraitance est donc culturellement déterminé par l'évolution du droit, l'état des connaissances socialement reconnues et plus largement par un consensus social plus large intégrant notamment le seuil d'acceptation de la douleur. Cependant, même si les limites de la maltraitance sont historiquement et géographiquement variables, il n'en reste pas moins essentiel de noter l'importance qu'un comportement soit ou non défini comme maltraitant par une société donnée, dans un contexte déterminé.

Une multiplicité de modèles

Alors que le terme de maltraitance recoupe des réalités nombreuses et diversifiées, les modèles théoriques mobilisés ne rendent compte que d'une partie de l'extension large que prend le vocable en privilégiant une catégorie de victimes ou certains types de mauvais traitements. Ainsi les modèles sociologiques, pour leur part, rendront plus facilement compte des violences que des abus sexuels, les éthologues mettront l'accent sur le passage à l'acte d'agression. Plus proches de nous, certains auteurs proposent une explication des différentes violences familiales en considérant toutes les victimes en milieu familial, d'autres explorent les liens complexes entre violence et éducation et prennent alors en compte les violences en direction des enfants élevés en institution mais délaieront celles envers les personnes âgées.

Le modèle féministe, par exemple, construit sur le rôle de « l'oppression patriarcale » [25], rend compte de la violence aux femmes en contexte familial, certes, mais aussi dans les relations amoureuses entre adolescents, la vie professionnelle, la publicité, etc. Cette conceptualisation ne se préoccupe par contre guère de rendre compte de la violence en direction des personnes âgées ou handicapées, ni du fait que les violences aux enfants soient majoritairement le fait de leurs mères (qui passent considérablement plus de temps que leurs conjoints en interaction avec eux).

Le modèle psycho-éducatif pour sa part privilégie incontestablement les maltraitements aux enfants appréhendés comme une stratégie de punition inappropriée et permet aussi de rendre des conditions et des conséquences des négligences graves. Il n'éclaire guère les situations incestueuses ni les violences en direction des personnes âgées par exemple. Les approches psychopathologiques, enfin, privilégient les violences sexualisées et certaines formes extrêmes de violences physiques ou psychologiques quelle que soit la victime. Les violences plus ordinaires ne sont pas prises en compte.

Si de nombreux auteurs se réfèrent à plusieurs modèles pour comprendre les processus qu'ils étudient, une analyse détaillée de la littérature scientifique confirmerait, croyons-nous, l'absence d'une conceptualisation commune à l'ensemble du champ identifié sous le terme de maltraitance.

Des interventions encore peu intégrées

Un examen des pratiques d'intervention [2] confirme que les intervenants se centrent

aussi, le plus souvent, sur une seule modalité de maltraitance. Deux exemples issus de la littérature contemporaine permettront, pour conclure d'illustrer ce point.

Dans les actions éducatives en milieu ouvert (Aémo), la présence de violence conjugale, notée d'emblée ou repérée en cours de mesure, peut certes constituer un élément de diagnostic, cependant, les intervenants socio-éducatifs ne développent pas d'action visant la violence entre les parents. Dans un article récent, Andrée Fortin [10] souligne que les intervenantes animant les refuges nord-américains pour femmes violentées par leurs conjoints, ne proposent pas d'action spécifique centrée sur les violences pourtant très fréquentes de certaines de ces mères en direction de leurs propres enfants. Chaque dispositif ne considère qu'une seule forme de maltraitance et rappelle ainsi que l'usage de ce concept conduit à opposer les statuts de victime et d'abuseur en occultant les liens entre les différentes interactions violentes au sein de la famille.

Enfin, les intervenants ne centrent que rarement leur action sur certaines conduites, comme la consommation excessive de drogues et d'alcool, qui sont pourtant fréquemment associées à de multiples formes de violences mais aussi de négligences graves. L'absence de toute coordination entre les intervenants en toxicomanie, alcoologie et maltraitements familiales constitue ici un frein important à une action intégrée. De plus, l'évocation de l'importance de l'alcool constitue un lourd tabou : les militantes féministes craignent qu'il constitue un facteur d'atténuation de la responsabilité et, plus généralement, les hommes et femmes politiques savent trop bien les risques associés à toute évocation des liens entre alcool et maltraitance dans notre pays.

La diversité des dimensions prises en compte par les modèles théoriques comme la quasi-absence d'actions intégrées sont cohérentes avec le caractère flou, englobant et essentiellement normatif du terme de maltraitance. Pourtant des pistes d'intégration pourraient être proposées à condition peut-être de privilégier les proximités les plus évidentes entre certaines formes de maltraitements notamment intra-familiales. ■